

La Bibliothèque
de l'Institut d'Histoire de la Révolution Française
IHRF/ IHMC (CNRS-UMR 8066)

C'est une **bibliothèque de recherche** accessible gratuitement et sur inscription obligatoire :

- aux étudiants de 2^e cycle,
- aux enseignants et chercheurs des universités françaises et étrangères, travaillant sur la période révolutionnaire.

Les étudiants en L3 (option Révolution française), effectuant une **recherche ponctuelle** sur la Révolution française, peuvent accéder à la Bibliothèque **dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une fiche d'inscription** signée par leur enseignant.

Règlement de la bibliothèque

1. Les sacs, cartables et autres objets volumineux seront déposés obligatoirement à l'endroit réservé en G016.
2. Avant consultation, les étudiants (hors I.H.R.F.) doivent présenter leur carte d'étudiant de l'année en cours (puis la laisser au bibliothécaire) et, le cas échéant, remplir une **fiche d'inscription** ainsi que les enseignants et chercheurs hors Paris 1.
3. Inscription : fournir une carte d'étudiant ou pièce d'identité, ainsi qu'une **photographie récente** (photocopie acceptée) pour les **M1, M2 et doctorants** inscrits en spécialité Révolution française.
4. Sont en libre accès salle G016 : les **usuels** (cote **M**), les **dictionnaires** (cote **D**), les **catalogues** (cote **C**), les **bibliographies** (cote **B**), les **archives** (cote **A**), **Le Moniteur**, les **Archives parlementaires**, les revues des **Annales historiques de la Révolution française** et de **La Révolution française**.
5. Pour les autres ouvrages, remplir une **fiche de consultation** (les 2 volets) mentionnant les ouvrages demandés (il ne sera prêté que **cinq** ouvrages à la fois).

6. La Bibliothèque offre en consultation des collections de documents précieux. Des gants sont à votre disposition sur demande.

Veillez donc **manipuler ces ouvrages avec précaution** et éviter les emprunts abusifs ou clandestins (les rachats et les restaurations sont effectués au détriment de nouvelles acquisitions).

7. La bibliothèque est un lieu calme de travail et d'étude.

Vous êtes priés de :

- Laisser nourriture et boisson à l'extérieur des locaux, pour respecter l'intégrité des collections ;
- Respecter le silence, éviter les conversations à voix haute et désactiver les téléphones portables ou tout appareil dont l'utilisation pourrait gêner les lecteurs ;
- Demander l'autorisation préalable pour photographier ou filmer avec du matériel personnel un document, même en partie, ou les locaux des bibliothèques.

Tout lecteur n'ayant su respecter ces recommandations se verra refuser l'entrée de la Bibliothèque.

Règlement de la photocopieuse

1. Les ouvrages récents (à partir de 2000), les ouvrages anciens (antérieurs à 1910) ainsi que les revues de l'année en cours ne peuvent être photocopiés.
2. Le nombre de photocopies est limité à 15 photocopies par ouvrage (sauf dérogation spéciale). Le tarif est de 0,05 euro.
3. Les éditions originales (*Le Moniteur*) et les *Archives parlementaires* ne peuvent être photocopiées (possibilité de reproduction sur microfiches : 0,10 euro).

Nous vous permettons cependant de photographier les documents sans utiliser de flash.

Prêt à domicile

1. Sont concernés :

- les enseignants et chercheurs de l'Université de Paris 1 ;
- les étudiants à partir du master 1 inscrits à l'I.H.R.F. durant l'année en cours.

2. Sont exclus du prêt :
 - les ouvrages en libre accès (manuels, archives, bibliographies, dictionnaires, catalogues, dictionnaires) ;
 - les ouvrages rares ;
 - les ouvrages antérieurs à 1970 ;
 - les mémoires (maîtrise, DEA, masters) et les thèses.
3. La durée de prêt ne peut excéder **15 jours**.
NB : Nous vous remercions de bien vouloir restituer les ouvrages empruntés **avant début juillet**.
4. Remplir une **fiche d'emprunt** par ouvrage.
5. Une heure avant la fermeture, seuls les ouvrages en libre accès sont consultables.

Horaires d'ouverture

Mardi 14h-17h.

Mercredi – jeudi 9h30-13h / 14h-17h

Vendredi 9h30-13h

Fermeture les jours fériés légaux et pendant les vacances universitaires.

Toute modification exceptionnelle est signalée sur le site ihrf.univ-paris1.fr .

Services

14 places assises. Possibilité de travailler en groupe.

Un lecteur de microfiches.

Un poste informatique public (OS Mac) pour consulter

→ le catalogue : <http://catalogue.univ-paris1.fr> ou www.sudoc.abes.fr

→ les ressources électroniques sur Domino : <http://dice.univ-paris1.fr>

Un photocopieur.

Outils documentaires sur le site web : [bibliographies](#), [inventaire des mémoires et thèses conservés](#), [liste des acquisitions](#), [bibliothèque numérique](#), chronique « [Le livre de...](#) ».

